

Démarche	: Attestation d'effet équivalent (AEE)
Organisme	: Sous-direction de la Qualité et du Développement durable dans la Construction - DGALN/DHUP/QC

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

L'article 49 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) promulguée le 10 août 2018, habilite le gouvernement à prendre deux ordonnances.

L'ordonnance I, publiée le 31 octobre 2018 sous le nom "Ordonnance n° 2018-937 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation", définit les modalités selon lesquelles les maîtres d'ouvrage peuvent proposer des projets de construction contenant des solutions d'effet équivalent aux dispositions constructives applicables à l'opération. Le décret n°2019-184 du 11 mars 2019 fixe les conditions d'application de cette ordonnance, notamment le contenu du dossier de demande et le contenu de l'attestation d'effet équivalent.

Ce décret d'application indique, dans son article 8, que l'organisme délivrant la solution d'effet équivalent utilise le présent formulaire pour réaliser cette attestation.

Pour le remplissage du présent formulaire, l'acronyme "SEE" pour Solution d'effet équivalent a été utilisé.

En ce qui concerne le téléchargement des pièces jointes, privilégier des pièces de poids limité. Le chargement de ces pièces peut être long mais doit se terminer avant que la page de confirmation de dépôt de votre dossier ne s'affiche.

Mentions légales disponibles via le lien : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/permis-d-experimenter-faciliter-la-realisation-des-projets-de-construction-et-favoriser-l-innovation>

## Informations génériques

### Maître d'ouvrage

#### Statut

Statut du maître d'ouvrage

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Public

Professionnel

Particulier

#### Nom

Nom, prénom ou intitulé de la société du maître d'ouvrage

## Attestation d'effet équivalent (AEE)

### Adresse

Adresse du maître d'ouvrage

### Téléphone

Téléphone du maître d'ouvrage

### Courriel

Adresse électronique du maître d'ouvrage

### Nom, Prénom du référent

Nom, Prénom du contact au sein du maître d'ouvrage

### Fonction du référent

Ex : Chargé d'opération, ...

### Téléphone du référent

Téléphone professionnel du contact au sein du maître d'ouvrage

### Courriel du référent

Adresse électronique professionnelle du contact au sein du maître d'ouvrage

## Données relatives à l'opération

### Département de l'opération

Département de l'opération

## Attestation d'effet équivalent (AEE)

### Situation précise de l'opération

NB : Cette information ne sera pas divulguée au grand public.

#### Type de bâtiment

A - Exploitation agricole et forestière

A100 – exploitation agricole

A200 – exploitation forestière

B – Habitation

B100 – logement

B200 – hébergement

C – Commerce et activités de service

C100 – artisanat et commerce de détail

C200 – restauration

C300 – commerce de gros

C400 – activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle

C500 – hébergement hôtelier et touristique

C600 – cinéma

D – Equipements d'intérêt collectif et services publics

D100 – locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés

D200 – locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

D300 – établissements d'enseignement

D400 – établissements de santé

D500 – établissements d'action sociale

D600 – salles d'art et de spectacles

D700 – équipements sportifs

D800 – autres équipements recevant du public

E – Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire

E100 – lieux d'activité du secteur secondaire

E200 – entrepôt

E300 – bureau

E400 – centre de congrès et d'exposition

E500 – Autres lieux d'activité du secteur tertiaire SANS accueil de public

## Attestation d'effet équivalent (AEE)

### Nature de l'opération

Nature des travaux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Construction neuve

Rénovation

Réhabilitation lourde

### Surface de plancher

Surface de plancher en m<sup>2</sup>

### Description de l'opération

Exemple:

Réhabilitation de 500 logements datant de 1950.

### Phase de l'opération

Phase de l'opération au moment de la réalisation de la présente attestation.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

APS

APD

PRO

DCE

PC/DP

EXE

### Date de début prévue de l'opération

Date estimée du démarrage du chantier

### Date de livraison prévue de l'opération

Date estimée de fin du chantier

### Date de dépôt du dossier de demande d'attestation

Date à laquelle le maître d'ouvrage a transmis son dossier à l'organisme délivrant la présente attestation

## Données relatives à l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

### Qualité de l'organisme délivrant l'attestation

Selon l'article 6 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019

**Attestation d'effet équivalent (AEE)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 CSTB CEREMA Bureau de contrôle Bureau d'étude Laboratoire agréé pour la sécurité incendie Organisme reconnu compétent par le ministre de l'intérieur pour la sécurité incendie**Dénomination de l'organisme délivrant l'attestation**

Nom, Prénom ou intitulé de l'organisme délivrant l'attestation

**Adresse de l'organisme délivrant l'attestation**

Adresse de l'organisme délivrant l'attestation

**Téléphone de l'organisme délivrant l'attestation**

Téléphone professionnel de l'organisme délivrant l'attestation

**Courriel de l'organisme délivrant l'attestation**

Adresse électronique professionnelle de l'organisme délivrant l'attestation

**Nom, Prénom du référent**

Nom, Prénom du contact référent chez l'organisme délivrant l'attestation

**Fonction du référent**

Ex : Chargé d'opération, ...

**Téléphone du référent**

Téléphone professionnel du contact référent chez l'organisme délivrant l'attestation

## Attestation d'effet équivalent (AEE)

### Courriel du référent

Adresse électronique professionnelle du contact référent chez l'organisme délivrant l'attestation

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation d'assurance

Attestation d'assurance pour la mission spécifique de délivrance de l'attestation d'effet équivalent (cf. Article 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018)

### Nom et coordonnées de l'assureur

Nom et coordonnées de l'assureur ayant délivré l'attestation d'assurance spécifique à la mission de délivrance de l'attestation d'effet équivalent

### N° de police d'assurance et n° d'assuré

Informations disponibles sur votre attestation d'assurance qui seront reportées sur l'attestation d'effet équivalent

## Données relatives à la SEE 1

### Type de concepteur à l'origine de la SEE1

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Industriel
- Bureau d'études
- Architecte
- Entreprise de travaux

### Thématique de la SEE1

Thématique de la SEE telle qu'indiquée à l'article 3 de l'ordonnance n°2018-937

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Sécurité et protection contre l'incendie (résistance au feu et désenfumage)
- Aération
- Accessibilité du cadre bâti
- Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales
- Caractéristiques acoustiques
- Construction à proximité des forêts
- Protection contre les insectes xylophages
-

## Attestation d'effet équivalent (AEE)

Matériaux et réemploi

### Règle(s) constructive(s) à laquelle la SEE propose une alternative (SEE1)

Référence(s) légale(s) à laquelle (auxquelles) il est proposée une alternative  
(Cf. Article 2 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019)

### Résultat minimal attendu (SEE1)

Interprétation de la réglementation en vigueur par l'organisme délivrant la présente attestation débouchant sur un résultat minimal à atteindre qualitatif ou quantitatif

### Présentation sommaire de la SEE1

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération

### Mention des conditions de mise en oeuvre (SEE1)

Telles que proposées par le maître d'ouvrage et validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

### Validation du protocole de contrôle de l'atteinte des résultats attendus (SEE1)

Rappel du protocole et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

### Conditions de contrôle périodique éventuel (SEE1)

Rappel des conditions de contrôle périodique et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent.  
Si aucun contrôle périodique n'est nécessaire, indiquer "Néant"

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

OU document rappelant des conditions de contrôle périodique validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent (SEE1)

## Attestation d'effet équivalent (AEE)

Document à joindre

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE1)

Dossier de demande d'attestation d'effet équivalent transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Documents d'analyse de la solution innovante proposée par le maître d'ouvrage (SEE1)

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant l'attestation

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document complémentaire (SEE1)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

## Données relatives à la SEE 2 (si existante)

### Type de concepteur à l'origine de la SEE2

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Industriel
- Bureau d'études
- Architecte
- Entreprise de travaux

### Thématique de la SEE2

Thématique de la SEE telle qu'indiquée à l'article 3 de l'ordonnance n°2018-937

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Sécurité et protection contre l'incendie (résistance au feu et désenfumage)
- Aération
- Accessibilité du cadre bâti
- Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales
- Caractéristiques acoustiques
- Construction à proximité des forêts
- Protection contre les insectes xylophages
- Prévention du risque sismique et cyclonique
- Matériaux et réemploi

### Règle(s) constructive(s) à laquelle la SEE propose une alternative (SEE2)

Référence(s) légale(s) à laquelle (auxquelles) il est proposée une alternative  
(Cf. Article 2 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019)

## Attestation d'effet équivalent (AEE)

### Résultat minimal attendu (SEE2)

Interprétation de la réglementation en vigueur par l'organisme délivrant la présente attestation débouchant sur un résultat minimal à atteindre qualitatif ou quantitatif

### Présentation sommaire de la SEE2

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération

### Mention des conditions de mise en oeuvre (SEE2)

Telles que proposées par le maître d'ouvrage et validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

### Validation du protocole de contrôle de l'atteinte des résultats attendus (SEE2)

Rappel du protocole et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

### Conditions de contrôle périodique éventuel (SEE2)

Rappel des conditions de contrôle périodique et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent.  
Si aucun contrôle périodique n'est nécessaire, indiquer "Néant"

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ou document rappelant des conditions de contrôle périodique validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent (SEE2)

Document à joindre

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE2)

Dossier de demande d'attestation d'effet équivalent transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Documents d'analyse de la solution innovante proposée par le maître d'ouvrage (SEE2)

## **Attestation d'effet équivalent (AEE)**

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant l'attestation

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Document complémentaire (SEE2)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

## **Données relatives à la SEE 3 (si existante)**

### **Type de concepteur à l'origine de la SEE3**

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°3

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Industriel
- Bureau d'études
- Architecte
- Entreprise de travaux

### **Thématique de la SEE3**

Thématique de la SEE telle qu'indiquée à l'article 3 de l'ordonnance n°2018-937

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Sécurité et protection contre l'incendie (résistance au feu et désenfumage)
- Aération
- Accessibilité du cadre bâti
- Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales
- Caractéristiques acoustiques
- Construction à proximité des forêts
- Protection contre les insectes xylophages
- Prévention du risque sismique et cyclonique
- Matériaux et réemploi

### **Règle(s) constructive(s) à laquelle la SEE propose une alternative (SEE3)**

Référence(s) légale(s) à laquelle (auxquelles) il est proposée une alternative  
(Cf. Article 2 du décret n° 2019-184 du 11 mars 2019)

### **Résultat minimal attendu (SEE3)**

Interprétation de la réglementation en vigueur par l'organisme délivrant la présente attestation débouchant sur un résultat minimal à atteindre qualitatif ou quantitatif

## Attestation d'effet équivalent (AEE)

### Présentation sommaire de la SEE3

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération

### Mention des conditions de mise en oeuvre (SEE3)

Telles que proposées par le maître d'ouvrage et validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

### Validation du protocole de contrôle de l'atteinte des résultats attendus (SEE3)

Rappel du protocole et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent

### Conditions de contrôle périodique éventuel (SEE3)

Rappel des conditions de contrôle périodique et validation par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent.  
Si aucun contrôle périodique n'est nécessaire, indiquer "Néant"

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ou document rappelant des conditions de contrôle périodique validées par l'organisme délivrant l'attestation d'effet équivalent (SEE3)

Document à joindre

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE3)

Dossier de demande d'attestation d'effet équivalent transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Documents d'analyse de la solution innovante proposée par le maître d'ouvrage (SEE3)

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant l'attestation

NB : Ces documents ne seront pas divulgués au grand public.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document complémentaire (SEE3)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

## Attestation d'effet équivalent (AEE) **Engagements**

### **Engagement 1**

L'organisme ayant délivré l'attestation d'effet équivalent s'engage à informer le maître d'ouvrage qu'il devra, lui-même, solliciter la réouverture de ce formulaire pour signaler une modification ou une suppression d'une ou plusieurs solutions d'effet équivalent dans l'opération de construction concernée par le présent formulaire. Les personnes dont les coordonnées ont été indiquées pourront ainsi être contactées par l'autorité administrative pour obtenir des informations sur l'état d'avancement de l'opération de construction.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Engagement 2**

La solution d'effet équivalent n'a finalement pas été mise en œuvre.

Cochez la mention applicable

Oui

Non